

La Gazette
Castelfarnieroise

La Gazette N° 4
Juillet 1997

LE MOT DU MAIRE

Entre la mise en place de la Communauté de communes du Pays Gencéen, l'enquête publique pour la création du laboratoire souterrain de La Chapelle-Bâton et les élections législatives, les six premiers mois de cette année 1997 ont défilé à toute vitesse. Malgré cela, notre programme communal se poursuit. Le nettoyage des rives du Clain est enfin terminé, ainsi que le talus en face la Poste. Nous avons fait l'acquisition d'un second tracteur et d'un aspirateur pour le nettoyage des caniveaux. Nos cantonniers ont commencé le fleurissement du bourg par la pose de quelques bacs à fleurs à la Bascule et aux pompes de relèvement dans le bas bourg. Un second robinet d'eau a été installé dans le cimetière. Les travaux d'amélioration des sanitaires de la salle des fêtes vont être terminés. Les quatre logements HLM rue du Moulin sont en cours de construction. Le mur du cimetière est en cours de réfection. Et dans quelques semaines, vont commencer les travaux de pose de la main courante et de la clôture du stade, et d'aménagement du logement de l'école rue A. Bouchard.

La vie associative n'est pas en reste comme vous allez le voir dans cette gazette. Non Château-Garnier ne dort pas.

Hubert LELONG

SOMMAIRE

ACTIVITE MUNICIPALE

- Les délibérations des réunions du Conseil Municipal p.1 à 7
- Informations concernant la Communauté de Communes p.7

INFORMATION SOCIALE

- La prestation spécifique dépendance p.8 et 9

ANIMATION SCOLAIRE

p.10

LES INFOS EN BREF

- Calendrier de la prochaine rentrée scolaire p.10
- Nouveau salon de coiffure p.10
- Promotion des employés communaux p.10

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

- Comité des fêtes P.11
- Comité de jumelage et d'échanges culturels p.12
- L'Eteurbeuil p.13
- Le Petit théâtre p.14
- L'U.S.C p.14

L'ETAT CIVIL

p.15

MOTS CROISES de L. Saulnier p.16
Solutions de la Gazette n°3 p.16

LA BOITE A IDEES P.17

ACTIVITE MUNICIPALE

LES DELIBERATIONS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 DECEMBRE 1996

- Augmentation des loyers communaux selon l'indice du coût à la construction du 2^e trimestre 96

Local occupé par	Mr Jean-Michel TOURON	621F mensuels
	Mme JARRY	1400F mensuels
	Mme BARREAU	621F mensuels
	Vienne Sud Ambulance	2090F mensuels
	Restaurant Le Castel	4279F mensuels
	Locaux de la Poste	4700F annuels

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er janvier 1997.

	<u>tarif avec chauffage</u>	<u>tarif sans chauffage</u>
Bal organisé par une association communale		
- matinée	450	350
- matinée ou soirée	350	250
Autres bals		
- matinée et soirée	1350	1200
- matinée ou soirée	1000	900
Banquets d'associations communales	450	350
Banquets d'associations extérieures	1000	900
Repas privés (habitants de la Commune)	800	600
Repas privés (habitants hors Commune)	1000	900
Mariages (pour deux journées)		
- habitants de la Commune	1300	1000
- habitants hors Commune	1500	1200
Séances récréatives (Concours de belote, loto)		
- associations de la Commune	300	200
- autres	1000	900
Assemblées Générales, réunions, vins d'honneur		
- associations de la Commune	100	50
- autres	500	300
Matériel		
- tables	8F l'unité	
- chaises	1,5F l'unité	

- Concessions cimetièrre	- perpétuité	150F le m ²
	- cinquantenaire	90F le m ²
	- trentenaire	60F le m ²
	- temporaire (15 ans)	30F le m ²

Le Conseil a examiné les divers projets de travaux pour 1997 en vue de la préparation du budget.

REUNION DU 24 JANVIER 1997

- Aménagement du logement école (transformation en F5)

Un appel d'offres va être fait à tous les artisans de Château-Garnier plus une publication dans les journaux locaux.

Date limite de l'appel d'offres : 17 février 97

Coût global des travaux : 360.000F à ne pas dépasser.

Le montant du loyer doit rembourser intégralement l'emprunt contracté.

- Aménagement des WC de la salle des fêtes

Un réaménagement est prévu pour un meilleur confort et mettre aux normes pour les handicapés (urinoir, lavabo, faïence sur les murs, carrelage au sol).

- Projets de travaux 1997

Plusieurs travaux ont été décidés

- * Réfection du mur et installation d'un robinet dans le nouveau cimetière
- * Réfection de la couverture de l'école (Mmes Jouandreau et Jarry)
Il a été retenu le devis de Mr Chevais pour un montant de 86 653, 75F
- * Réfection des égouts à côté de chez Mr Bris (dossier hors compétence communale à l'étude à la DDA et DDE)
- * Aménagement d'un bac de dessablage pour une pompe d'assainissement (un devis va être demandé)

- Vente d'un terrain à l'OPAC

Contrairement à la délibération du 4 octobre 1996, l'OPAC achète le terrain nécessaire à la réalisation de quatre pavillons HLM sur la parcelle BO 439 moyennant la somme de 65 850F destinés à réaliser une partie des travaux de VRD.

La Commune accorde sa garantie de l'emprunt, indispensable à l'OPAC pour l'aboutissement du projet.

- Aménagement du bord du Clain

Les travaux de nettoyage du Clain, interrompus pendant un certain temps, ont repris mi-mai pour un coût de 46 368F.

REUNION DU 28 FEVRIER 1997

- Projet du laboratoire à La Chapelle Bâton - ANDRA

Le Conseil dans sa majorité émet un avis favorable à la construction du laboratoire.

- Achat de petit matériel

Il est envisagé l'achat d'un deuxième tracteur d'occasion et d'un aspirateur pour faciliter le travail des employés municipaux tel que le nettoyage des égouts et caniveaux, le ramassage de feuilles etc...Ce tracteur sera également équipé de l'appareil de traitement existant pour le désherbage.

- Aménagement de la bibliothèque

Une étude est en cours pour son installation dans un local situé au premier étage du bâtiment réservé aux associations.

- Aide au projet éducatif de la classe de Mme Jarry

Une aide de la Commune a été sollicitée - étude en cours.

- Renégociation de certains prêts

Certains prêts ont pu être renégociés auprès de la Caisse d'Epargne, ce qui ramène le coût de l'emprunt au taux de 6,35% au lieu d'environ 10% soit un gain non négligeable annuel de 21 577,90F.

- Tonte des pelouses

Cette année encore, le Conseil a décidé d'employer l'entreprise Espace 2000 pour tondre les pelouses du stade et du plan d'eau, pour un coût de 25 152F. Cette sous-traitance permettra de libérer les employés communaux qui pourront de ce fait être plus disponibles pour des travaux plus importants.

REUNION DU 26 MARS 1997

Le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 1996 qui laisse ressortir un excédent de 127 093,24F.

Il a également voté le budget primitif 1997:

Budget de fonctionnement

- Dépenses : 2 374 195,09F
- Recettes : 2 374 195,09F

Budget investissement (ont été inscrites au budget les opérations suivantes)

- Modification du sanitaire de la salle des fêtes
Montant des travaux estimé à 35 000F, payés par :
 - une subvention départementale de 25% : 8 750F
 - une subvention de l'A.D.E.C.C (ANDRA) de 15% : 5 250F.

- Rénovation du logement des écoles (transformation en F.5)
Montant des devis 364 000F, payés par :
 - une subvention de l'Etat de 25 500F
 - une subvention départementale de 29 000F
 - une subvention éventuelle de l'ADECC de 15% : 54 000F
 - un prêt Pallulos de 68 000F
 - un prêt complémentaire C.D.C de 187 500F
(le loyer perçu devra financer le prêt consenti)

- Réfection de la couverture de l'école
 - coût des travaux 86 654F
 - subvention du Conseil Général 34 660F
 - subvention A.D.E.C.C (ANDRA) 13 050F

- Nettoyage du Clain
 - Estimation des travaux envisagés 46 368F

- Achat de matériel
 - Tracteur + aspirateur : coût total TTC 53 300F
 - subvention du Conseil Général 15 990F
 - subvention de l'A.D.E 7 995F

- Clôture et main courante du nouveau stade
 - Estimation des matériaux 40 000F
 - Subvention A.D.E.C.C de 15% 6 000F
 - Subvention du Conseil Général de 40% 16 000F

- V.R.D - OPAC 86 (arrivée aux logements : eau, électricité, téléphone, voirie)
 - Coût des travaux 103 800F
 - Subvention A.D.E.C.C de 15% 15 500F
 - Vente terrain OPAC 65 850F

- Refonte de la voirie locale
La Commission s'est déjà réunie plusieurs fois et a déterminé les chemins qui seraient à vendre ou à acquérir. La prochaine phase concernera la préparation du dossier d'enquête publique par un géomètre.

- Hydraulique agricole
Une somme de 9 607F a été inscrite pour le paiement de travaux effectués au Plan d'eau (pose d'un drain).

- Voirie communale

L'entretien est de la compétence de la Communauté de Communes, mais la subvention départementale de 34 499F nous reste acquise pour investissement.

- Boisement

L'entretien des plantations et le remplacement de plans est encore assuré par l'ONF. Le montant des travaux pour 1997 est estimé à 50 000F. La subvention du Syndicat du Pays Civraisien (36 000F) sera versée cette année et le prêt ONF (75% du coût HT) sera versé au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

- Cour de l'école

En dépense, la somme de 16 579,90F a été inscrite, représentant le reliquat à payer pour l'aménagement de la cour de la maternelle.

- Eglise

Les travaux qui étaient prévus sont terminés. Les subventions et participations à recevoir en 97 représentent un montant de 28 000F.

- Assainissement

Depuis l'installation du poste de refoulement dans le bas bourg, de nombreux problèmes ont été constatés. En effet, des objets les plus divers (gants de toilette, chiffons, bandes adhésives, bouteilles etc) sont retrouvés dans le poste et provoquent le blocage des pompes et leur usure prématurée. Soyez vigilants et ne déversez pas n'importe quoi dans les égouts.

- Ramassage des ordures ménagères

Nous rappelons que les verres, pneus, détritrus de jardin ne doivent pas être ramassés. Pour le verre, il existe un dépôt route de Saint Martin. En ce qui concerne les métaux, un ramassage sera effectué régulièrement par les employés communaux (inscriptions à la Mairie). Pour les autres détritrus, soyez patients, un projet de déchetterie est à l'étude.

- Aire de loisirs du Plan d'eau

Grâce aux employés communaux et aux bénévoles qui les assistent que nous remercions, cette aire de loisirs est belle et agréable. Aidez-les en respectant la propriété par la récupération et la mise en poubelles de vos détritrus.

Montant des emprunts à rembourser en 1997

La somme à verser s'élève à 586 408,28F, s'appliquant comme suit :

- Investissement	278 963,00F
- Hydraulique + assainissement	110 569,67F
- Voirie + chemins ruraux	196 875,61F

Certaines charges communales ont été transférées au budget de la Communauté de communes du pays Gençéen :

- Syndicat perception	5 155,80F
- Syndicat CEG	58 690,46F
- Syndicat S.I.S.I.S (pompiers)	49 779,31F
- Syndicat mixte + office du tourisme	9 915,00F
- Entretien voirie communale	90 000,00F
- Fournitures scolaires (5 000F par classe et 50F par enfant)	18 050,00F
- Transport scolaire	50 000,00F

Soit un total de : 281 590,57F

Compte tenu de la création de la Communauté de Communes du pays Gencéen au 1er janvier 1997, la part communale des taxes locales va être de :

- Taxe d'habitation	9,42%
- Foncier bâti	12,13%
- FNB	23,67%
- Taxe professionnelle	10,70%

Auxquelles il y aura lieu d'ajouter celles dues à cette Communauté de Communes pour financer les charges lui incombant suite au transfert de certaines compétences.

REUNION DU 22 MAI 1997

- Une des pompes d'assainissement montre des signes de dysfonctionnement - estimation du coût de réparation : 10 935,67F - Avis favorable pour la remise en état.

- L'installation d'un bac de dessalage est également à l'étude.

- Refoulement des égouts chez Mr Bris en cas de grosses pluies - une étude est en cours à la DDE et la DDA.

- Avis favorable à la demande de Mr Barrie pour un branchement au tout à l'égout d'un bâtiment en cours de réparation.

- Sanitaire à la salle des fêtes, les travaux commencent fin mai, les entreprises concernées sont :
 PETIT à Joussé
 MOINEAUD à Château-Garnier
 TOURON à Château-Garnier

- Accord du Conseil pour refaire une partie du mur du cimetière "côté presbytère" en parpaings recouverts d'un crépi - travail effectué par les employés communaux. Un poste d'eau va être également installé dans le nouveau cimetière.

- Les quatre pavillons actuellement en construction : 2 F3 + 2 F4, pourront être loués à partir de mars 98 pour un loyer compris entre : F3- 1 913F et 1 950F
F4- 2 290F et 2 332F

- Réparation du logement de l'école
Les fonds permettant le début des travaux ne sont pas à ce jour débloqués par la DDE.

- Fleurissement du bourg
Une Commission va se réunir afin d'examiner les possibilités pour 1998.

- Le tennis a demandé
Le raccordement électrique et l'installation de six poteaux servant à l'éclairage du cours de tennis, accord du Conseil, les frais étant à charge de l'association du tennis.

- Feu d'artifice du 14 juillet
C'est la société "Artifice création" de Sommières du Clain qui a été retenue pour un coût de 12 000F.

- Ecoulement des eaux pluviales (La Chaufferie et La Pigerie)
Il nécessite certains travaux qui devraient être effectués en 1997 par la DDE.

- Cantine
Il a été procédé par les services de la DDASS à un contrôle à la cantine scolaire dont le résultat est très satisfaisant.

INFORMATIONS CONCERNANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Ordures ménagères

Le montant à payer en 1997 ne sera plus un pourcentage par rapport à l'impôt foncier mais une somme forfaitaire de 330F par foyer et locaux professionnels.

- Déchetterie

Une étude est actuellement en cours pour l'installation d'une déchetterie dans la Communauté. L'idée qui semble se dégager, serait d'avoir un centre de base dans les environs de Gençay (lieu central pour toutes les communes) et des bennes mobiles dans chaque commune qui seraient vidées à la déchetterie de base chaque fois que le besoin s'en ferait sentir. De plus amples enseignements seront donnés au fur et à mesure de l'avancement de ce dossier.

- Ramassage scolaire

Les moyens en place dans chaque commune seront maintenus à la rentrée scolaire de septembre 1997 et tous les frais seront à la charge de la Communauté de Communes (essence, assurance du véhicule, réparations, entretien, vignette, temps du personnel effectuant le ramassage). Une participation sera demandée aux familles utilisatrices : 70F par mois et par enfant (somme à payer au Trésor public pour le compte de la Communauté de Communes à la réception de la facture).

INFORMATIONS SOCIALES

LA PRESTATION SPECIFIQUE DEPENDANCE

La prestation spécifique dépendance (P.D.S) a été instituée par la loi du 24 janvier 1997 dont les décrets d'application viennent de paraître. Cette prestation est gérée et servie par les départements et destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus.

Pour bénéficier de cette prestation en nature, il faut :

- résider en France,
- être âgée de 60 ans ou plus,
- présenter un certain degré de dépendance,
- disposer de ressources inférieures à un plafond.

A noter que dans un couple, les deux membres peuvent y prétendre, à condition que chacun d'eux remplisse les conditions d'attribution.

Présenter un certain degré de dépendance :

Avoir besoin d'aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou requérir une surveillance régulière. La notion d'aide est presque identique à celle exigée pour l'attribution de l'allocation compensatrice pour tierce personne. L'évaluation de dépendance est évaluée par une équipe médico-sociale à l'aide d'une grille unique nationale. Seules les personnes classées en grille 1 à 3 peuvent prétendre à cette aide.

Montant de l'aide

Il est modulable en fonction du besoin d'aide ou de surveillance et de la résidence du demandeur

- à domicile
- hébergé en établissement

Lieu et dépôt de la demande

Accompagnée des pièces justificatives, elle est adressée par le demandeur au Président du Conseil Général.

Pièces à Joindre à l'appui de la demande :

- Un certificat médical rempli par le médecin traitant,
- Une pièce familiale d'état civil,
- Une photocopie du dernier avis d'imposition, ou de non imposition à l'impôt sur le revenu,
- Les pièces justificatives des revenus des capitaux mobiliers et immobiliers, revenus des placements financiers, des revenus fonciers etc...
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.

Modalités d'utilisation de la prestation

- A domicile : elle sert principalement à rémunérer des heures d'aide à domicile.
- En établissement : elle sert à prendre en charge les prestations d'aide à la dépendance.

La P.D.S sert à payer les services rendus par la personne employée pour venir en aide à la personne âgée.

Durée du versement

La P.D.S fait l'objet d'une révision périodique, elle est donc accordée pour une période déterminée. Elle peut également être suspendue en cas d'hospitalisation, de fraude, d'absence de déclaration de la personne employée...

La prestation spécifique de dépendance remplace l'actuelle allocation compensatrice pour tierce personne, elle peut être éventuellement récupérée lors du décès du bénéficiaire.

Le financement de la P.D.S

Le département a été choisi pour servir et gérer cette nouvelle prestation. La charge financière sera principalement supportée par les départements, toutefois, les communes participeront également à son financement par le biais des contingents communaux d'aide sociale prévus par la loi de décentralisation du 7 janvier 1983.

La P.D.S donne lieu à récupération. Le recouvrement sur la succession du bénéficiaire de la prestation s'exerce sur la partie de l'actif net successoral défini par des règles de droit commun qui excède 300 000F.

L'inscription d'hypothèque légale est supprimée dans ce cas :

- pour le donataire, lorsque la donation est intervenue postérieurement à la demande d'aide ou dans les 10 ans qui ont précédé cette demande,
- pour le légataire, même lorsque les héritiers du bénéficiaire sont son conjoint, ses enfants ou la personne qui a assuré sa charge effective et constante.

Exonération de charge

(de cotisations patronales de sécurité sociale pour les personnes employées)

Les textes sont encore assez imprécis à ce jour et risquent d'être modifiés. En cas de besoin, se renseigner auprès de sa Mairie.

ANIMATION SCOLAIRE 1996 - 1997

Au cours de cette année scolaire, les enfants ont bénéficié de plusieurs sorties éducatives.

Visites : - du Vieux Château de Gençay
- de la boulangerie de Mme TINGAULT

Ils ont assisté à trois séances de cinéma et ont pu dialoguer avec un journaliste.

Voyages : - Le voyage de la classe maternelle s'est déroulé le mardi 27 mai à Roulottes et Nature, par un temps magnifique.
- Le voyage des élèves de CP-CE-CM est prévu pour le vendredi 20 juin (Jardins de Villandry - Grottes pétrifiantes - Château d'Azay - Le Rideau - Village de la Vannerie).

Projet pour l'année scolaire 1997 - 1998 :

- Sortie éducative de la classe de Mme Jarry dans le Cantal (découverte et familiarisation avec la montagne).

Diverses manifestations ont permis de financer toutes les activités :

- Journée exposition du samedi 25 avril
- Concours de pétanque du jeudi 8 mai et lundi 20 mai

Et bientôt, rendez-vous avec les enfants pour la fête de fin d'année, prévue le dimanche 6 juillet. Nous serons heureux d'accueillir tous les parents et amis de l'école.

LES INFOS EN BREF

Calendrier de la prochaine rentrée scolaire

- Pour les écoles primaires : rentrée le lundi 1er septembre 97
- Pour les collèges : rentrée le jeudi 4 septembre 97
- Pour les lycées : rentrée le jeudi 11 septembre 97

Un nouveau salon de coiffure

Depuis le début de l'année, Christelle GUINAULT a ouvert son salon sous l'enseigne "CHRISTELLE COIFFURE" place des Halles.

Promotion chez nos employés communaux

Mr Thierry LUCQUIAUD a passé avec succès un examen, ce qui lui a permis d'être promu agent technique qualifié - Toutes nos félicitations!
Mrs Michel ROUET et Jean-François THOMAS ont été promus à un échelon supérieur d'ancienneté.

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

COMITE DES FETES

Lors de l'Assemblée Générale qui a eu lieu le dimanche 8 décembre 1996, un nouveau bureau a été élu et se compose comme suit :

Président d'honneur :	Hubert LELONG
Président :	Claude BERNARDIE
Vice-Président :	Joël SOUIL
Secrétaire :	Jacques GUINAULT
Secrétaire-adjoint :	Jean-Michel TOURON
Trésorier :	Claudine CHEVAIS
Trésorier-adjoint :	Pascal VIGNAUD
Commissaires aux comptes :	Nicolas VIGNAUD Samuel MOINEAU
Membres :	Christian BONNIN Jacques CHEVAIS André DELAGE Jean-Christophe MARTIN Jacky TEXIER René VIGNAUD

Ce premier semestre a été consacré par le COMITE DES FETES à l'élaboration et la mise en place des manifestations prévues au calendrier 1997 de notre Commune, pour ce qui le concerne.

La première fête organisée en collaboration avec l'Association de Gestion du Plan d'eau, a eu lieu le dimanche 8 juin 1997 en présentant une nouvelle formule centrée sur un spectacle nautique.

Or, les premières impressions sont mitigées. En effet, le nombre de spectateurs est décevant par rapport aux efforts fournis et présente une similitude frappante avec ce qui avait été constaté lors d'un spectacle d'un tout autre genre en juillet 96. D'autre part et indépendamment des engagements financiers importants nécessaires à la présentation d'un spectacle de ce type, les organisateurs ont à subir de lourdes contraintes - sur le plan de la sécurité - qui compliquent singulièrement leur tâche. En fonction de ce qui précède, nous ne manquerons pas de tirer les enseignements qui s'imposent et la prochaine "Gazette" s'en fera l'écho.

Le programme fixé par le calendrier 1997 se poursuivra dès le dimanche 27 juillet avec le Grand Prix cycliste de Château-Garnier, dont le tracé sélectif d'une longueur de 6,8Km sera à parcourir 15 fois soit 102Km de course. Le départ et l'arrivée se feront à hauteur de la salle des fêtes.

Le samedi 6 septembre, nous partirons en voyage pour une croisière dans le golfe du Morbihan avec déjeuner à bord du NAVISPACE avec escale le soir à Vannes. Le dimanche 7, nous continuerons notre voyage par une journée à BELLE ILE EN MER et retour à Château-Garnier - Prix par personne : 1200F tout compris.

Enfin, le dimanche 28 septembre 1997 verra la clôture de la saison, avec la FOIRE de la SAINT MAURICE pour laquelle l'organisation est déjà bien avancée.

En espérant que ces manifestations recevront l'agrément du plus grand nombre, le COMITE DES FETES souhaite à toutes et à tous d'agréables moments de détente.

Le Président

C. BERNARDIE

**COMITE DE JUMELAGE ET
D'ECHANGES CULTURELS**

Suite au pacte d'amitié signé en 1996, par les trois villes jumelées avec Amöneburg : Château-Garnier, Tuoro sul Trasimeno en Italie et Tragwein en Autriche, une délégation a été invitée par la ville italienne du jeudi 1er mai au dimanche 4 mai pour le 10ème anniversaire de leur jumelage avec la ville allemande. La ville italienne se situe sur les bords du Lac Trasimeno dans l'Umbria à quelques kilomètres de Pérougia. La population est de 3 535 habitants pour une superficie de 56Km².

Durant ce court séjour, plusieurs manifestations ont eu lieu :

- *Vendredi 2 mai* : une excursion vers la ville de Terni (visite des Chutes de Marmone)
- *Samedi 3 mai* : à 16 heures place de l'Hotel de ville, le Conseil Municipal extraordinaire a intronisé Mr Ralph Biedermann (Maire d'Amöneburg) citoyen d'honneur de la ville de Tuoro.
- *Dimanche 4 mai* : Fête de la Sainte Croix où une messe a été célébrée suivie d'un déjeuner pique-nique au parc de la Croix. Le soir, une manifestation sur la place de l'Hotel de ville, animée par une "Banda" a clôturé ce séjour.

La délégation, après avoir parcouru 2 600Km aller et retour, est arrivée à Château-Garnier enchantée de l'accueil chaleureux qui leur a été réservé par la ville italienne. Dès que possible, le Comité de jumelage organisera une soirée photos et films de cette belle région pris durant ce séjour.

Le Président

L'ETEURBEUIL

En juillet 1996, nous avons organisé dans le cadre de la semaine du Centenaire de notre église Saint Maurice, un spectacle de Folklore International pour lequel, sur notre proposition, de nombreuses associations locales avaient uni leurs moyens et leurs efforts.

Cette première expérience fût à notre sens une grande réussite compte tenu de l'état d'esprit qu'elle a généré et de la solidarité qui en a découlé. C'est pourquoi, afin d'accentuer encore le resserrement des liens que cette formule a suscités, l'Eteurbeuil a proposé à l'ensemble des associations locales de rééditer l'expérience dans le même esprit pour notre édition 1997.

C'est ainsi que : La Clique l'Espérance, l'Union Sportive Castelgarnieroise, la Chasse, le Tennis-club, le Comité des fêtes, le Comité de jumelage, le Petit théâtre, les Anciens d'A.F.N., les Aînés Ruraux, les Cyclos, le Plan d'eau et l'Eteurbeuil organiseront en commun la journée du 20 juillet 1997.

L'année dernière, quatre groupes s'étaient produits au cours d'un spectacle qui avait commencé vers quinze heures pour se terminer aux environs d'une heure du matin. Ceux d'entre vous qui ont eu la chance de vivre ces quelques heures en gardent un merveilleux souvenir.

Vous avez pu de nouveau apprécier la prestation de nos amis allemands. Mais vous avez découvert la fougue, la puissance et en même temps la finesse ainsi que les voix de ces cosaques Ukrainiens bondissants de tous côtés. Et puis vous avez été emballés par les exécutants et enfin par l'originalité de la musique des Andes dont est venue nous enivrer cette magnifique troupe Bolivienne au programme particulièrement riche.

Ceux d'entre vous qui ont raté cela le regrettent encore..., alors ne manquez pas cette année le **dimanche 20 juillet au Square d'Amöneburg.**

Fidèles à notre engagement initial de diversité et de contrastes, nous avons choisi cette année de vous proposer l'Europe de l'est et l'Amérique centrale. **La RUSSIE** avec l'ensemble populaire de danses Cosaques "**Le Pays Natal**" de KRASNODAR et le **COSTA RICA** avec le groupe "**Kamuk**" de SAN JOSE. Il s'agit de deux folklores très différents représentés par des troupes de renommée internationale que vous ne manquerez pas d'apprécier.

Afin d'éviter le problème de la chaleur qui, a priori, aurait freiné quelques-uns d'entre vous l'an dernier, le spectacle commencera cette année à **17 heures précises**. Après une première partie de spectacle d'environ trois heures, il sera servi un repas sur le site vers vingt heures en présence des groupes. La deuxième partie du spectacle se déroulera en nocturne, celle-ci ayant particulièrement été appréciée en 1996.

La mission que nous nous sommes fixée est de permettre à chacun d'entre vous la découverte du Monde par le Folklore en amenant ici, à Château-Garnier, au seuil de votre porte et pour votre divertissement, des musiques, des danses, des chants et des traditions de contrées très éloignées que la plupart d'entre nous ne pourront jamais visiter.

Il s'agit enfin tout simplement de perpétuer la devise de notre créateur :

"Donne ta joie pour qu'elle grandisse"

LE PETIT THEATRE

Toute la troupe du Petit Théâtre de Château-Garnier vous remercie de l'accueil que vous lui avez réservé lors des quatre représentations d'un "Amour de fruit" et de "Jeff".

Vos applaudissements et vos encouragements nous invitent à renouveler cette expérience pour la troisième année. Nous remercions toutes "les petites mains" (souffleuses, décor, buvette, coiffure et maquillage) indispensables au bon déroulement du spectacle.

Nous regrettons le départ des plus jeunes de la troupe et nous invitons toutes les personnes intéressées à venir nous rejoindre.

Le Petit Théâtre vous présente son nouveau bureau :

Présidente	Hélène JARRY
Vice-président	Jean METAYER
Trésorière	Sylvie METAYER
Secrétaire	Eliane BARREAU

Les membres : Delphine BLANC, Cécile HEBRAS, Hélène HEBRAS, Sylvie HUVELIN, Jean-Michel LAFRECHOUX, Sébastien LAFRECHOUX, Martine ROUCHER et Laurent SAULNIER.

La troupe du Petit Théâtre vous souhaite de bonnes vacances d'été.

Le Bureau

U.S.C

Un petit mot pour la saison 96/97 réussie grâce à une bonne préparation physique. Daniel SOUIL et Régis FERRON ont, pour une première, fait un super travail...
Merci Dan... Merci Rége...

Pas de souci du côté de la relève, notre école de foot est là.

Pour la saison 97/98 je voudrais dire que la locomotive de l'U.S.C tire beaucoup de wagons. Malheureusement, l'U.S.C ne roule pas sur l'or et ne veut pas croire que les finances limiteront ces légitimes ambitions du moment. Je pense que l'U.S.C fait ce qu'il faut pour attirer l'attention par le meilleur moyen : celui du terrain.

J'allais oublier de remercier tous les joueurs pour la bonne ambiance qu'ils font régner au sein du club.

J'espère que cette nouvelle saison sera meilleure et nous fera vivre des moments forts et rendez-vous pour notre méchoui le samedi 9 août 97.

Le Président

ETAT CIVIL

Décès

LUCQUIAUD Raymond	24 décembre 1996
BERNARD Edouard	31 décembre 1996
BAZIN veuve PALARD Marguerite	02 janvier 1997
CLEMENT Maurice	07 janvier 1997
MAUBERT Germaine	16 janvier 1997
BOURDIN Carmen	17 janvier 1997
PUISSESSEAU veuve CHEVAIS Elise	14 février 1997
DUBOIS Achille	22 février 1997
SICARD Edouard	16 avril 1997
GUERIN veuve DUBOIS Alice	28 mars 1997
TOURON Marcel	17 mai 1997

Mariage

BOURGEOIS Jacques et TOURON Sylvie	le 7 juin 1997
------------------------------------	----------------

•

4

•

•

•

•

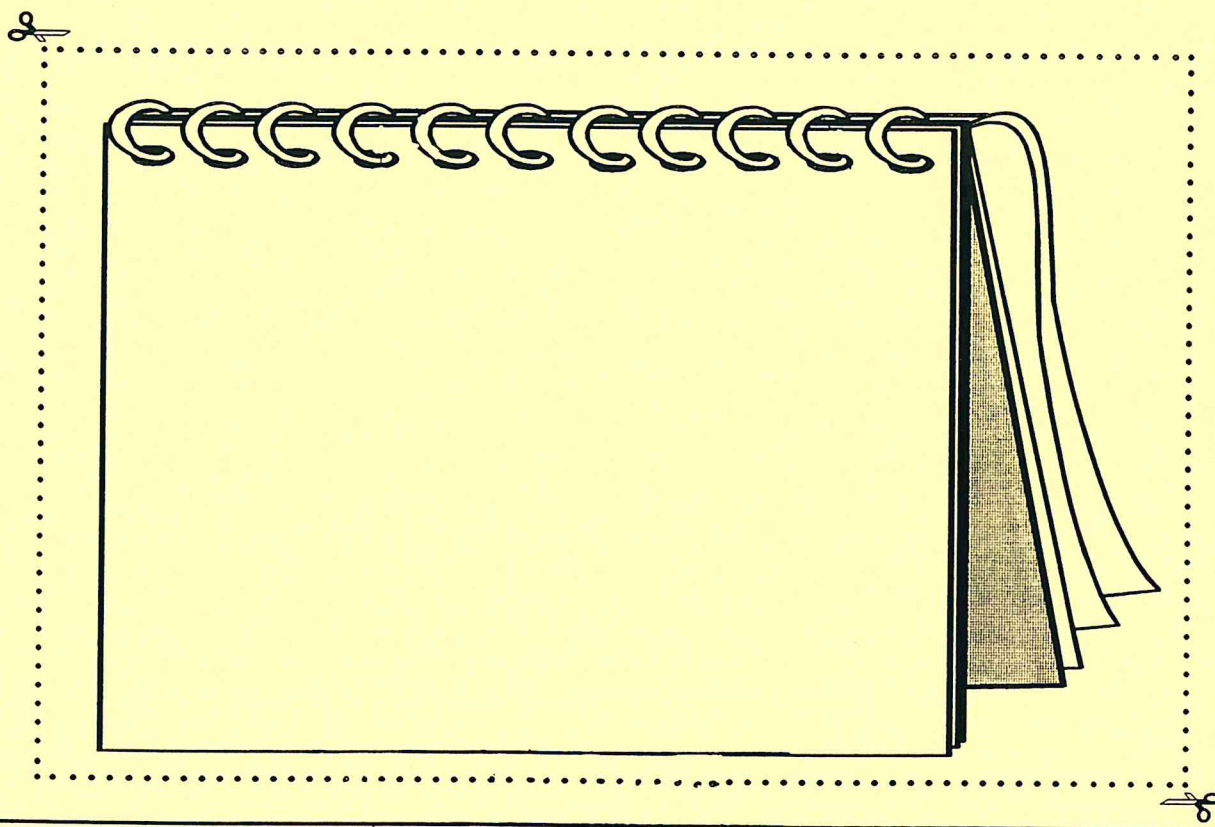
LA BOITE A IDEES

La Commission Communication et Information invite les personnes ayant des idées ou suggestions de toutes sortes sur la vie de la commune, à les faire connaître.

Pour cela, vous pouvez utiliser le coupon ci-dessous et le retourner :

- soit à la Mairie dans une boîte prévue à cet effet,
- soit à l'un des membres de la commission dont la liste figure dans le bulletin n°1 de la Gazette

**Commission Information et
Communication
Boîte à idées**



La Gazette Castellegarnieroise

